

*République française
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT-AREY*

Séance du mardi 20 mai 2025

Date de la convocation : 14/05/2025

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Présents : Anne STUTZ, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés : Gérard JULIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Guy BACCOLI

DE_2025_013 - Objet : Convention de partenariat de soutien aux ALSH en Matheysine

5.7.7:Coopération conventionnelle et prestations de service

Approbation de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la mise en place de la politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

Depuis 2023, dans le cadre du Projet social de territoire, la CCM, les communes, les structures ALSH et les partenaires institutionnels se sont engagés dans une démarche de co-construction d'une nouvelle politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

Les objectifs visés sont liés d'une part à des enjeux d'attractivité du territoire et de qualité de vie pour les familles (maintenir une offre de services pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale) et d'autre part à des enjeux de développement des compétences psychosociales des enfants (favoriser leur épanouissement, les mobiliser comme acteurs du mieux vivre ensemble aujourd'hui et demain).

L'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Matheysine réunie en séance ordinaire le 6 mars 2025, a acté à la quasi-unanimité (une abstention) des membres présents et représentés, un nouveau cadre commun de coopération entre la CCM et les communes du territoire, permettant de financer de manière solidaire les ALSH et de favoriser l'équité pour les familles.

Les conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité sont invités à se prononcer avant le 30 juin 2025 sur cette nouvelle politique partenariale qui s'appuiera sur une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCM et les Communes.

Les documents en annexe de cette délibération comportent la convention et ses annexes, ainsi que le diaporama présenté en Conférence des Maires du 13 février 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1- Approuve** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la politique partenariale en faveur de l'offre ALSH en Matheysine,
- 2- Approuve** les objectifs partagés de la Convention :
 - a. Consolider l'offre de services ALSH
 - b. Améliorer l'équité territoriale
 - c. Renforcer l'accessibilité sociale et géographique
- 3- Précise** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028.
- 4- S'engage à verser 357 euros / an**, à la CCM gestionnaire des contributions financières du bloc communal dans le cadre de cette convention

- 5- Autorise Mme la Maire à signer cette convention**, à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision ;
- 6- Ampliation** de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de la Matheysine

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 20 mai 2025
Le Maire